

LES GRANDES CULTURES



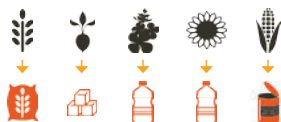
VOUS AVEZ DES PRODUITS
À DONNER ?



Produits agricoles bruts

LIVRAISON

à une coopérative / un industriel
qui transforme le produit



Le produit transformé est donné à une
association d'aide alimentaire habilitée



L'association vous adresse
une attestation de don



**VOUS
DÉCLAREZ
UN VOLUME DE DON**
à votre
organisme
stockeur



Abandon de recettes

AU PROFIT

de SOLAAL ou d'une association
d'aide alimentaire habilitée



Le montant équivalent au volume
donné est versé par votre acheteur
à SOLAAL ou à l'association d'aide
alimentaire habilitée



SOLAAL ou l'association vous adresse
un reçu fiscal (CERFA)

POURQUOI DONNER ?

- > par solidarité
- > saturation du marché
- > refus de palettes des produits transformés

QUELS PRODUITS DONNER ?

- > tous les produits issus des grandes cultures
- Dans le cas de l'abandon de recettes, le produit donné peut aussi être destiné à l'alimentation animale ou aux énergies alternatives.



LE SAVIEZ-VOUS ?

- > L'attestation de don vous permet de bénéficier **une réduction d'impôt de 60%** du coût de revient du volume donné (don de produits agricoles bruts) ou du montant donné (abandon de recettes), dans la limite de 0,5% de votre chiffre d'affaires.
- > La coopérative ou l'industriel peut :
 - faire don de la transformation
 - se rémunérer en nature sur le volume donné
 - facturer la transformation à l'association.



VOTRE PRODUIT N'EST PAS DIRECTEMENT CONSOMMABLE MAIS VOTRE DON TRADUIT VOTRE GÉNÉROSITÉ. VOUS CONTRIBUEZ À L'ÉQUILIBRE NUTRITIONNEL DES PLUS DÉMUNIS.

ILS TÉMOIGNENT...



« **L'abandon de recettes s'est fait très simplement** : la coopérative avec laquelle je travaille connaissait déjà le principe. J'ai fait part à mon transformateur de combien je souhaitais donner, il a déduit cette somme de mon revenu et a donné le reste à l'association de mon choix : SOLAAL. Il aurait été plus compliqué pour moi de donner des produits transformés comme de la farine. »

Bertand VANOVERSCHELDE, céréalier en Hauts-de-France (60)

« L'opération « Don de blé », initiée par VIVESCIA en 2016, a permis de fournir 400 tonnes de farine aux Restaurants du Cœur, soit la moitié de la quantité nécessaire à l'association pour une année. **Les agriculteurs de la coopérative VIVESCIA ont fait don du blé.** Ce blé a été stocké dans les silos de la coopérative puis transformé en farine et ensaché par les Grands Moulins de Paris sur le site de Reims, appartenant à VIVESCIA Industries. Ces paquets ont ensuite été livrés dans les trois entrepôts des Restos du Cœur. Cette opération, qui a été un succès, a été reconduite en 2017. »

Régis MÉRAND, directeur RsE du groupe viv EsCiA



« J'ai été sollicité par Vivescia et je n'ai pas hésité car j'avais envie de donner. **La procédure est très simple** : j'indique sur une feuille adressée par Vivescia le volume donné et je signe ! »

Robert BOITELLE, céréalier, adhérent de Vivescia

« **SOLAAL, C'EST SIMPLE COMME UN COUP DE FIL !** »

Jean-Michel HAMEL, producteur

CONTACTEZ SOLAAL : 06 73 46 22 52 • paysdelaloire@solaal.org • www.solaal.org